

UNION
Commerciaux de Centre

**GRANDE
SEMAINE
RÉCLAME**

6-14 JANVIER
1934

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....		REDACTION.....		ANNONCES.....	
Nord et limitrophes.....	3 mois, 25.00; 6 mois, 46.00; 1 an, 76.00	BOUAIKING.....	25 et 27, Grande-Rue, Tél. 277.52, 277.54, 277.56.	BOUAIKING.....	25 et 27, Grande-Rue, Tél. 277.52, 277.54, 277.56.
Autres départements.....	3 mois, 28.00; 6 mois, 50.00; 1 an, 80.00	LILLE.....	84, rue Carpeau, Tél. 87.	BOUAIKING.....	25 et 27, Grande-Rue, Tél. 277.52, 277.54, 277.56.
Belgique.....	3 mois, 30.00; 6 mois, 55.00; 1 an, 85.00	PARIS.....	18, boulevard des Capucines, Tél. 268.81.	BOUAIKING.....	25 et 27, Grande-Rue, Tél. 277.52, 277.54, 277.56.
Union Postale: Tarif A.....	3 mois, 32.00; 6 mois, 58.00; 1 an, 90.00	MOUScron.....	105, rue de la Citadelle, Tél. Louvre 09.68.	BOUAIKING.....	25 et 27, Grande-Rue, Tél. 277.52, 277.54, 277.56.
Union Postale: Tarif B.....	3 mois, 35.00; 6 mois, 62.00; 1 an, 95.00			BOUAIKING.....	25 et 27, Grande-Rue, Tél. 277.52, 277.54, 277.56.

MALADIE
de la PEAU
VICES du SANG
SPECIALITES
RECONSTITUTION

Laboratoire scientifique
PHARM. DU TRUCHE
ROUBAIX

Docteur VERHAEGHE
Monsieur, rue de la
Monsieur, rue de la

BILLET PARISIEN

Le scandale de Bayonne devant la Chambre

(D'un rédacteur spécial)

PARIS, 5 JANVIER (Minuit).

L'affaire Stavisky qui, nous assure-t-on, va donner lieu dans les quarante-huit heures à des inculpations sensationnelles, aura, comme bien l'on pense, son écho au Parlement à plusieurs reprises d'interpellation au cours de la semaine.

On va assister à la Chambre à un de ces débats qui déboulent un régime tout entier. Sans doute, ce débat est nécessaire pour que les influences qui se sont déjà exercées en vue d'empêcher le scandale de s'élever ne jouent pas, à présent, pour l'étouffer. Tant de gens auraient intérêt à ce qu'on ne parlât plus du scandale que l'opinion publique est seule en mesure d'obtenir les sanctions nécessaires.

Or, parmi les membres du Parlement qui vont se signaler par leur intervention, il en est un qui croit d'autant plus fort qu'il est aux-mêmes trempé dans des affaires plus ou moins touchées. Nous ne visions nullement, en écrivant ces lignes, les députés qui se sont déjà fait inscrire dans le débat. Nous remarquons seulement, instruits par l'expérience, qu'il n'est pas rare de voir précisément ceux qui sont les plus compromis se rallier parmi les moralistes les plus véhéments à exprimer leur indignation. Il est rare que les débats parlementaires hâtent efficacement l'action de la justice. Et si le public apprend — et il finit toujours par l'apprendre par un concurrent électoral — que tel des plus fougueux à dénoncer le scandale est lui-même sous le coup d'une action judiciaire, le public en éprouvera un grand étonnement. La Chambre ne se sera pas relevée à ses yeux.

Il faudra donc, dans le prochain débat qui va s'ouvrir sur le scandale Stavisky, faire la part des indignations vraies, justifiées par des faits précis apportés à la tribune, et celle des indignations factices qui ne constituent que de maladroites assurances contre des recherches ultérieures.

C'est au pouvoir judiciaire qu'il appartient de tirer l'affaire au clair. Le pouvoir exécutif doit l'aider et non l'entraver. Quant au pouvoir législatif, son rôle est de contrôler. L'étranger, qui nous observe, commente déjà sans bienveillance les écarts de la Chambre qui éclatent chez nous. Certains de nos voisins s'expriment sans gêner la pente de leur malignité naturelle s'ils pouvaient constater que nos débats parlementaires, après beaucoup de bruit et d'agitation, n'ont eu pour effet que d'entraver plus sûrement une affaire où toutes les responsabilités doivent être recherchées, sans que la politique cherche à les charger au à les masquer.

LETTRE DE BRUXELLES

La sagesse du Roi

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 5 JANVIER 1934.

L'heureuse solution du conflit soulevé par la réintégration des fonctionnaires révoqués pour faits de guerre et qui mettaient aux prises, d'une part, les membres du Gouvernement lui-même et, d'autre part, le Gouvernement lui-même et les anciens soldats de la grande guerre, est due à la sagesse du Roi. Le comte de Broqueville, seul, eût été impuissant à faire triompher la solution d'entente. Et la preuve, c'est que tous les efforts du Premier Ministre, durant ces dernières semaines, pour convaincre ses collègues flamands, ont été vains. L'un d'eux n'avait-il pas déclaré publiquement: « Le Gouvernement n'a rien à offrir ni à modifier. Il a pris une décision en pleine connaissance de cause. Il appliquera cette décision. Un point c'est tout. » De plus, les chefs du parti flamand considéraient la réintégration des fonctionnaires en cause, comme une satisfaction ou un plaisir flamand lui-même. La loi refusée, disaient-ils, serait, pour lui, un outrage.

Heurté par cette opposition, M. de Broqueville était aussi par l'opinion publique, enflammée par les anciens combattants. Au fond, le jeu ne valait pas tout ce bruit, compréhensible d'autre part à certain point de vue. Il était, en effet, révoltant de voir réintégrer dans les cadres de l'administration, des fonctionnaires filons. Mais, la question n'était pas aussi simple. Parmi les employés de l'Etat qui, pendant la guerre, avaient continué sous l'occupation allemande, il y en avait qui étaient couverts par une circulaire du Gouvernement du Havre. Si l'on devait être sans pitié pour ceux qui ont travaillé sous la puissance de l'ennemi pour assurer et augmenter leur situation, devaient-ils agir avec la même énergie contre les autres? Dans ce cas, il aurait fallu punir aussi les anciens ministres dont les instructions avaient éclairé les fonctionnaires sur ce qu'ils pouvaient faire.

Pendant quinze ans, ce malheureux problème a été agité. Si l'on avait examiné chaque cas en particulier, au lieu d'en faire une masse, on n'en aurait pas parlé de réintégration de fonctionnaires suspects, par certaines administrations provinciales et locales. C'est cela.

Hautement, le Roi a agi. Il a fait remettre au Gouvernement qu'il n'avait pas à rendre publique avant l'heure, une décision qui ne pouvait exister qu'après qu'il l'aurait signée, d'autant plus qu'il ne valait pas la peine. Ensuite, le Roi a fait signer la solution de bon sens qui s'imposait. Il y a des doutes sur la justice des décisions prises par la Commission de réintégration des fonctionnaires. Soit. On nommera une sorte de juridiction d'appel, composée cette fois, non plus d'hommes plus ou moins liés aux partis politiques, mais de magistrats, libres de tous liens politiques et vivant par le Droit et la Justice. Et cette commission jugera les fonctionnaires douteux qui ne sont pas couverts par les instructions du Gouvernement du Havre.

Solution de bon sens, d'apaisement, de simple équité. Qu'il ait, cependant, fallu cinq heures de délibérations au Conseil des ministres pour l'adopter et éviter une crise gouvernementale, indique bien la nervosité, la faiblesse de l'équipe ministérielle actuelle, laquelle, sans le bon sens et l'énergie du Roi, serait aujourd'hui démissionnaire.

La scandaleuse affaire Stavisky

Outre quelques inculpations sensationnelles, on peut s'attendre à la démission de M. Dalimier, ministre des Colonies qui, en 1932, alors qu'il était ministre du Travail du Cabinet Herriot, incita les compagnies d'assurances à acheter les bons émis par l'escroc

de la compagnie certains points utiles à l'enquête.

Après cette vérification, qui a été poursuivie pendant plus de deux heures, M. Henriet a conféré avec le juge, qui lui a confié une nouvelle mission.

TISSIER BOUC EMISSAIRE

L'instruction de l'affaire du Crédit Municipal entre dans une phase définitive à la suite des aveux de culpabilité faits par Tissier, au cours de l'interrogatoire auquel il a été soumis pendant la vérification de la comptabilité et l'examen des bons qui a eu lieu hier soir.

Les manœuvres frauduleuses relatives aux bons de la compagnie de la rue Saint-Georges, ont été constatées par le juge d'instruction, sous la direction personnelle de Tissier, qui a essayé de faire échouer une part des responsabilités au Conseil d'administration, dont les membres, à plusieurs reprises, ont eu des doutes sérieux sur l'honnêteté de sa gestion.

M. Jean-Charles Legrand et M. Delmas, défenseurs de Tissier, ont demandé de demander une confrontation immédiate de leur client avec M. Garat, député-maire de Bayonne, président du Conseil d'administration du Crédit Municipal.

L'EXAMEN DE LA COMPTABILITE A BAYONNE

Bayonne, 5 janvier. — L'examen des comptes a été complètement terminé vendredi soir.

Il a été plus long que je ne le supposais, a déclaré le juge d'instruction, ce qui ne nous a pas permis de perquisitionner chez Tissier. On a parti hier, d'un valiseur de la journée. Aujourd'hui, le valiseur est M. l'expert-comptable. Je lui donne la parole.

« Ce dernier, M. Verliaguet, a déclaré à son tour: — Il nous a été possible de déceler dans quelles conditions les faux bons étaient créés et placés. Il nous a été possible d'obtenir de l'inculpé les numéros des bons irréguliers émis jusqu'à une date très rapprochée de son arrestation; mais il n'est toujours pas possible de dire actuellement, quel est le montant des bons en question, dont la valeur varie de 500.000 fr. à trois millions. Tissier nous a déclaré qu'il reconnaissait les bons réguliers des bons irréguliers par le montant de la souche qui était toujours une petite somme, pour cacher la fraude. Il comptabilisait régulièrement ces petites sommes, ce qui ne permettait pas de déceler les bons émis irrégulièrement, des faux bons.

Sept carnets, de quatre cents bons chacun, ont été découverts. On a trouvé sur un dernier carnet, cinq bons signés en blanc.

Samedi, l'interrogatoire chômera; il n'y aura aucune convocation de témoins.

Le juge d'instruction et le procureur général se rendront samedi à Pau.

L'expert-comptable a eu outre déclaré: — Tissier est très intelligent. Depuis dix ans que je me livre à l'expertise en matière criminelle, je n'ai jamais rencontré la cervelle aussi bien organisée. Toutefois, nous l'avons eu. Je ne peux rien vous dire sur son fond; mais vous n'avez pas longtemps à attendre pour savoir cela.

LES PROCHAINES INCULPATIONS

Il est très probable que dans quelques jours, on pourra s'attendre à la démission de M. Dalimier, ministre des Colonies qui, en 1932, alors qu'il était ministre du Travail du Cabinet Herriot, incita les compagnies d'assurances à acheter les bons émis par l'escroc

de la compagnie certains points utiles à l'enquête.

Après cette vérification, qui a été poursuivie pendant plus de deux heures, M. Henriet a conféré avec le juge, qui lui a confié une nouvelle mission.

TISSIER BOUC EMISSAIRE

L'instruction de l'affaire du Crédit Municipal entre dans une phase définitive à la suite des aveux de culpabilité faits par Tissier, au cours de l'interrogatoire auquel il a été soumis pendant la vérification de la comptabilité et l'examen des bons qui a eu lieu hier soir.

Les manœuvres frauduleuses relatives aux bons de la compagnie de la rue Saint-Georges, ont été constatées par le juge d'instruction, sous la direction personnelle de Tissier, qui a essayé de faire échouer une part des responsabilités au Conseil d'administration, dont les membres, à plusieurs reprises, ont eu des doutes sérieux sur l'honnêteté de sa gestion.

M. Jean-Charles Legrand et M. Delmas, défenseurs de Tissier, ont demandé de demander une confrontation immédiate de leur client avec M. Garat, député-maire de Bayonne, président du Conseil d'administration du Crédit Municipal.

L'EXAMEN DE LA COMPTABILITE A BAYONNE

Bayonne, 5 janvier. — L'examen des comptes a été complètement terminé vendredi soir.

Il a été plus long que je ne le supposais, a déclaré le juge d'instruction, ce qui ne nous a pas permis de perquisitionner chez Tissier. On a parti hier, d'un valiseur de la journée. Aujourd'hui, le valiseur est M. l'expert-comptable. Je lui donne la parole.

« Ce dernier, M. Verliaguet, a déclaré à son tour: — Il nous a été possible de déceler dans quelles conditions les faux bons étaient créés et placés. Il nous a été possible d'obtenir de l'inculpé les numéros des bons irréguliers émis jusqu'à une date très rapprochée de son arrestation; mais il n'est toujours pas possible de dire actuellement, quel est le montant des bons en question, dont la valeur varie de 500.000 fr. à trois millions. Tissier nous a déclaré qu'il reconnaissait les bons réguliers des bons irréguliers par le montant de la souche qui était toujours une petite somme, pour cacher la fraude. Il comptabilisait régulièrement ces petites sommes, ce qui ne permettait pas de déceler les bons émis irrégulièrement, des faux bons.

Sept carnets, de quatre cents bons chacun, ont été découverts. On a trouvé sur un dernier carnet, cinq bons signés en blanc.

Samedi, l'interrogatoire chômera; il n'y aura aucune convocation de témoins.

Le juge d'instruction et le procureur général se rendront samedi à Pau.

L'expert-comptable a eu outre déclaré: — Tissier est très intelligent. Depuis dix ans que je me livre à l'expertise en matière criminelle, je n'ai jamais rencontré la cervelle aussi bien organisée. Toutefois, nous l'avons eu. Je ne peux rien vous dire sur son fond; mais vous n'avez pas longtemps à attendre pour savoir cela.

LES PERQUISITIONS CHEZ LA FEMME DE STAVISKY

PARIS, 5 JANVIER. — La Sûreté générale poursuivra vendredi après-midi son enquête.

Deux perquisitions ont été opérées: la première, ras de la Renaissance, dans l'appartement que Stavisky avait gardé après la mort de son père. C'est sur un coup de 148,80 francs de M. Demey, juge d'instruction, que M. Henriet, commissaire divisionnaire, s'est rendu à la Sûreté générale, accompagné des inspecteurs Bonny, Lecorre et Lemaître, et de la secrétaire de la Sûreté générale, Mme Lemaître-Crémeux, présidente des femmes françaises.

Une pareille assertion apparaît erronée. Il est bien évident, en effet, que le gouvernement français s'opposerait à cette suppression qu'il propose, ce qui les grandes puissances aérées se soumettent également à une rédaction analogue.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ETUDIE LE DOSSIER

PARIS, 5 JANVIER. — Venant de Rodos, M. Raynaldy, ministre de la Justice, est rentré, ce matin, à Paris. Il s'est rendu dès son arrivée au Ministère de la Justice où il a pris aussitôt connaissance des affaires en cours. Il s'est notamment livré à une étude approfondie des documents qui lui ont été communiqués sur l'affaire Stavisky.

M. Raynaldy a affirmé sa volonté de hâter les investigations judiciaires et de ne rien négliger pour éclaircir l'affaire.

Il est attendu qu'il sera, dans quelques jours, pour mettre le président du Conseil au courant de la marche de l'instruction.

M. DALIMIER REÇU PAR M. CHAUTEUPS

M. Chauteups, président du Conseil, a reçu, au Ministère de l'Intérieur, M. Dalimier, ministre des Colonies, qui, on le sait, était ministre du Travail du Cabinet Herriot en juin 1932, non officiellement de son crédit pour inciter les compagnies d'assurances à souscrire des bons de l'entreprise de Stavisky.

L'entretien, commencé à midi 30, s'est terminé à 13 h. 25. Interrogé par les journalistes, le ministre des Colonies s'est refusé à toute déclaration.

Interrogé de son côté, M. Camille Chauteups, président du Conseil, a déclaré: — M. Dalimier a tenu à venir me voir dès son retour de Nice pour m'expliquer dans quelles conditions il avait été amené à signer, comme ministre du Travail, certaines lettres dont la Presse a fait état.

« Le ministre des Colonies m'a donné également l'assurance formelle qu'il n'avait jamais vu Stavisky et qu'il n'avait jamais eu de relations avec lui.

LA RÉDUCTION DE L'AVIATION MILITAIRE DANS LES PROPOSITIONS FRANÇAISES

De quelques dépêches reçues à Paris et publiées dans la presse, il semble ressortir que, dans certains milieux étrangers, on attribue un caractère unilatéral et inconditionnel à la proposition formulée par le gouvernement français, dans son aide-mémoire au gouvernement allemand, de supprimer immédiatement cinquante pour cent de son aviation militaire, au cas où une convention générale de désarmement serait signée.

Une pareille assertion apparaît erronée. Il est bien évident, en effet, que le gouvernement français s'opposerait à cette suppression qu'il propose, ce qui les grandes puissances aérées se soumettent également à une rédaction analogue.

LE MARIAGE DE PAS DE L'ACROBATIE AÉRIENNE

PARIS, 5 JANVIER. — A l'occasion du premier congrès politique de la femme, une importante délégation de la Fédération nationale pour le vote des femmes, est allée vendredi après-midi, au Luxembourg, faire visite au groupe féministe du Sénat. Reçue par M. Louis Martin, député de la Vienne, président du groupe, la délégation a été présentée par Mme Merlot-Mensch, présidente de la Fédération nationale et Mme Lemaître-Crémeux, présidente des femmes françaises.

M. Louis Martin a répondu, en assurant la délégation du concours absolu du groupe féministe sénatorial.

UNE USINE HYDROÉLECTRIQUE EST INONDÉE EN ALSACE

PAR SUITE DE LA RUPTURE D'UNE CONDUITE

Neuf personnes, dont le directeur et l'ingénieur en chef, ont péri

PLUSIEURS MILLIONS DE DÉGATS

Colmar, 5 janvier. — De très importants travaux étaient en cours, depuis quelques années déjà, près de la crête des Vosges, pour utiliser à des fins électriques la différence de niveau qui existe entre le lac Blanc et le lac Noir.

Ces travaux touchaient à leur achèvement.

Déjà, une grande usine hydroélectrique s'élevait sur les bords du lac Noir. De nombreuses équipes d'ouvriers et travailleurs sous la conduite d'ingénieurs et de contremaîtres, perçurent des tunnels, à poser de gigantesques conduites d'eau, à installer les turbines.

Dans la vallée de la Weiss, le lac Blanc s'étend sur 25 hectares, en une immense cuvette, à 1.054 mètres d'altitude, presque au niveau de la crête des Vosges. Le lac Noir, qui est situé à 125 mètres plus bas, n'a que 14 hectares de superficie. Les deux lacs sont séparés par des pentes abruptes, percées de profondes gorges rocheuses qui avaient été perforées.

Pendant le jour, les eaux du lac Blanc devaient se déverser partiellement par ces conduites dans le lac Noir pour permettre ainsi un mouvement des turbines productrices d'électricité. Pendant la nuit, de puissantes pompes devaient remonter les eaux dans le lac supérieur, et on économisait ainsi une production électrique beaucoup plus importante pendant le jour et particulièrement nécessaire pendant les heures de pointe, c'est-à-dire d'usage intensif.

L'accident

Un tragique accident vient d'interrompre ces gigantesques travaux. Par suite d'une rupture dans les conduites, les eaux du lac Blanc se sont subitement déversées, jeudi, à 22 heures, dans le lac inférieur, submergeant l'usine, comblant le lac Noir et menaçant d'une véritable inondation la riche région d'Orbey.

À la suite de cette rupture, une formidable trombe d'eau s'est abattue sur l'usine hydro-électrique. Le toit de l'usine s'est effondré et les eaux ont inondé les bâtiments. Neuf personnes se trouvaient dans l'usine: M. Ogerot, ingénieur en chef; Salle, ingénieur adjoint; Roth, contremaître; un employé appartenant à une société d'énergie électrique; un employé

d'une firme de Belfort et quatre ouvriers monteurs d'une firme de Zurich.

Jusqu'à présent, le corps des victimes n'ont pu être retrouvés. La mère de M. Roth, qui était arrivé de Mulhouse, jeudi soir, pour rendre visite à son fils, avait été logée au premier étage de l'usine, à un étage au-dessus de l'usine.

Les vannes ont été endommagées et les dégâts se montent à plusieurs millions.

On suppose que le personnel de l'usine se trouvait, au moment de l'accident, dans la partie inférieure du bâtiment, ce qui n'a pu s'enlever en raison de la violence des eaux.

Les secours

Au milieu de la nuit, la terrible nouvelle arriva à Colmar, et à 6 heures, les troupes et les pompiers arrivèrent aussi rapidement que possible. Les ingénieurs de Colmar et de Mulhouse arrivèrent bientôt. Le lac Noir et le lac Blanc se trouvant à 1.100 mètres d'altitude, leur accès fut rendu très difficile par le neige, dont l'épaisseur atteignait un mètre.

Toutes les dispositions ont été rapidement prises pour faire revenir l'eau du lac Noir à son niveau normal. Une vance a pu être ouverte pour l'épanchement des eaux.

Les habitants, alertés, ont quitté leurs maisons avec calme, et on passa, dans la journée de vendredi, sans dans celle de samedi, ils pourront rentrer chez eux.

Le préfet du Haut-Rhin, qui s'était rendu immédiatement sur les lieux pour organiser les secours est rentré à Colmar, vendredi, vers 7 heures du matin.

« Il pense que le barrage du lac Noir pourra résister à la pression des eaux, et il espère que l'on pourra arriver à donner au lac son niveau normal.

Cependant, le préfet a donné l'ordre d'évacuer les fermes des villages en amont du lac Noir, car malgré la rapidité des travaux de secours, on redoutait un effet de rupture des digues.

En raison du brouillard, il est impossible, jusqu'à présent, d'établir une façade précise des causes de l'accident.

LE JOUR DES ROIS

C'est aujourd'hui que l'on a tiré les Rois. Un gâteau et la fève — qui peut être quelques minuscules effigies — composent tous les accessoires de la fête. En mordant à belles dents dans une tranche de gâteau, vous pouvez être sacré roi si la fève vous échappe. Royauté éphémère au plus haut de rigueur et la formule traditionnelle: « Le Roi boit ».

« J'ai vu dire, c'est surtout une fête de famille et la plus souvent réservée aux enfants qui aiment mieux... la gaité que le titre.

Etre roi, ne fut-ce qu'une heure, et à ce prix-là, n'engage que peu de responsabilité. Cette royauté crée peut-être quelques obligations après des années, mais elle est prête à réjouissances et son de joyeux événement.

C'est aujourd'hui que la tradition fait mourir à peine née une formule de politesse non courtoise, mais qui est destinée à l'amitié voisine avec le bonhomme. Sachons gré à cette date de nous réserver des joies aussi précieuses.

À l'occasion du jour des Rois, voici un conte qui, nous n'en doutons pas, plaira à nos lecteurs: —

L'Anniversaire

Le café pris. M. Prusler, de son pas accablé de vieillards rhumatisants, regarda tout en bourrant sa pipe, le coin de la chemise. Au bout d'un instant, sa femme, dont le visage sillonné de rides avait, sous les cheveux blancs, une expression d'extrême douceur, s'assit près de lui.

« J'ai invité Albertine à venir dimanche tirer les Rois avec nous, dit-elle. Peut-être éprouvera-t-elle quelques amertumes à se retrouver à notre table au tel jour, anniversaire en quelque sorte de ses fiançailles; mais cela l'arrachera pour quelques heures à son isolement. Il n'est pas bon pour une jeune femme, séparée comme elle de son mari, de se confier dans une solitude féroce et d'y anéantir, en des songeries souvent inavouables, ses facultés, son équilibre et ses espérances.

Ton cœur, dit M. Prusler, ne te suggère que d'heureuses inspirations. Et son visage entièrement rasé, reprit-elle. Je sais qu'il est en retard sur Blatigny depuis quelques jours.

Cette fois, au dépit de ses rhumatismes, M. Prusler survolta dans son portefeuille.

« Comment, me dit Albertine, tout à quel je viens de rendre un juste hommage, peut-tu concevoir cette idée folle, extravagante, de mettre en présence à notre table ces deux personnes qui ont été leur vie au plus jeune âge? Non, je ne veux pas qu'une scène pénible éclate ici devant nos amis. Notre petite fête serait compromise. À notre âge nous devons avant tout éviter les émotions.

Si douce qu'elle fût, Mme Prusler, comme toutes les femmes, n'abandonnait pas facilement son idée fixe, que le sentiment entrain en jeu. Elle avait trop réfléchi aussi à sa proposition pour n'avoir pas tout un choix d'arguments à faire valoir en sa faveur. Mais son mari, non moins obstiné, ne se laissait pas convaincre.

« Tout ce que tu voudras. La nuit trop montés l'un contre l'autre pour espérer une quelconque réconciliation. Sois-tu, espère pour calmer leurs ressentiments pour quelques heures, est-ce possible?... Au lieu de se disputer, que ne conviens-tu de se bécoter, et de se pardonner tout ce qui est prononcé. Tu le regretteras peut-être un jour, mais ce sera trop tard. Quant à moi, nous n'avons rien à nous reprocher. Nous avons été tout

Les billets de cinq francs doivent circuler librement jusqu'à nouvel ordre

Une circulaire du ministre des Finances vient d'avisser les caisses publiques et notamment les bureaux de poste que les billets de cinq francs — en raison de l'insuffisance actuelle des pièces de nickel — circuleront librement, comme par le passé, dans toutes les caisses publiques, jusqu'à nouvel ordre.

Beaucoup de personnes, dans la crainte de posséder des billets primés de dix francs, oseront plus les accepter. Assurément que ces billets s'il n'est plus obligatoire de les accepter, ont toujours leur valeur, et qu'à l'importance quel moment, ils seront remboursables en banque.

Pour le vote des femmes

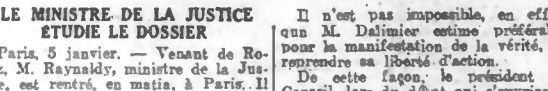
PARIS, 5 JANVIER. — A l'occasion du premier congrès politique de la femme, une importante délégation de la Fédération nationale pour le vote des femmes, est allée vendredi après-midi, au Luxembourg, faire visite au groupe féministe du Sénat. Reçue par M. Louis Martin, député de la Vienne, président du groupe, la délégation a été présentée par Mme Merlot-Mensch, présidente de la Fédération nationale et Mme Lemaître-Crémeux, présidente des femmes françaises.

M. Louis Martin a répondu, en assurant la délégation du concours absolu du groupe féministe sénatorial.

Le mariage de pas de l'acrobatie aérienne

PARIS, 5 JANVIER. — A l'occasion du premier congrès politique de la femme, une importante délégation de la Fédération nationale pour le vote des femmes, est allée vendredi après-midi, au Luxembourg, faire visite au groupe féministe du Sénat. Reçue par M. Louis Martin, député de la Vienne, président du groupe, la délégation a été présentée par Mme Merlot-Mensch, présidente de la Fédération nationale et Mme Lemaître-Crémeux, présidente des femmes françaises.

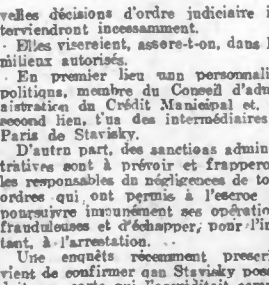
M. Louis Martin a répondu, en assurant la délégation du concours absolu du groupe féministe sénatorial.



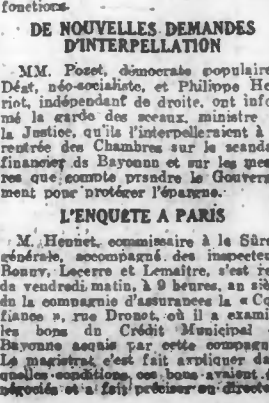
L'IMMEUBLE DE LA RUE SAINT-GEORGES, A PARIS, OÙ ÉTAIENT INSTALLÉS LES BUREAUX D'UNE DES AFFAIRES DE L'ESCROC (Photo N.Y.T.)



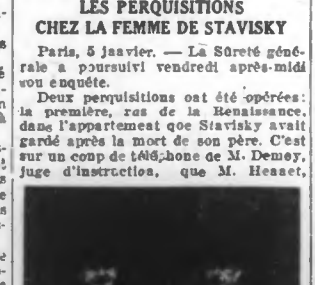
M. DALIMIER (Photo H. Meunier.)



M. STAVISKY (Photo H. Meunier.)



MM. DEMAY ET FONTAINE (Photo-France.)



M. HENRIET (Photo-France.)



M. HENRIET (Photo-France.)

M^{lle} FANNY BARRIS et M. MICHEL DÉTROYAT, les fiancés de l'acrobatie aérienne, dont le mariage sera célébré le lundi 6 janvier, à Wervin (Nord).